

# Conseil Portuaire – Commission du Port

Jeudi 19 Janvier 2017 à 10 heures à la Salle Polyvalente.

Présents : Marie-Christine Cotin ; Michel Desbois ; Joël Jobart ; Dominique Guillard ; Jean-Luc Oï-Paitry ; Michel Dourfer ; Jean-Christian Duretz ; Grégory Berteau ; Malo Dufresne (Chantier Naval des Dunes).

Absents excusés : Alain Cadec ; Claire Thirion- Emberson ; Olivier De Brye ; Patrick Sécardin ; Bernard ; Laurent Baudry (Chantier Naval Saint Jacut Marine) ; Alain Le Roux ; Christelle Siret-Jolivé.

## Ordre du Jour :

### 1-BILAN DU GESTIONNAIRE DU PORT POUR L'ANNEE 2016.

#### Occupation des ports.

##### Port de La Houle :

269 emplacements. 264 contrats annuels. 4 locations de mouillage temporaires sur 7 semaines. **Soit un taux d'occupation d'environ 100 %.**

##### Port du Châtelet :

69 emplacements. 40 contrats annuels. **Soit un taux d'occupation d'environ 60 %.**

**TOTAL : 304 contrats annuels (305 en2015).**

**Liste d'attente :** 23 demandes à ce jour.

**Finances :** Recettes des contrats de mouillages : 45 711,47 Euros H.T (44 688,91 Euros H.T en 2015).

### Travaux effectués en 2016 :

Changement de 24 chaînes à La Houle.

### Travaux prévus pour 2017 :

Contrôle de 34 chaînes présentant une usure importante et changement si besoin. Travaux sur les prames (voir supra).

De nombreuses questions ont été posées concernant le fonctionnement des Ports auxquelles il n'a pas été possible de répondre en l'absence du gestionnaire, M. Sécardin.

(Gestion des mouillages vacants, réponses aux usagers du port, quid des incidents matériels durant la saison etc...).

### 2 – TRAVAUX 2016. TRAVAUX 2017 :

Intervention de M. J.C. Duretz. - Adjoint aux travaux.

« Afin de ne pas risquer de compromettre le début de la saison 2017, décision a été prise de reporter les travaux portuaires de la Houle Causseul à septembre 2017. En effet à la mi-décembre, notre cabinet conseil, ARCADIS n'avait pas été en mesure de donner l'ordre de service pour ces travaux prévus pour une durée de « 4 mois, hors intempéries ». Je rappelle que le planning prévoyait un début de travaux le 26 septembre.

Il faut savoir que cette opération met en jeu quatre intervenants : le cabinet ARCADIS qui est le maître d'œuvre de la commune, l'entreprise LE DU retenue après appel d'offre, et deux sous-traitants de l'entreprise ; le bureau d'études CIRIUS et le fournisseur du béton et des voiles préfabriquées.

C'est à la suite d'un désaccord sur la note de calcul et d'un souci de coordination entre les différents intervenants que le retard a été pris, empêchant ARCADIS de délivrer l'ordre de service.

Il faut préciser que les premières analyses réalisées au cours de l'appel d'offre ne pouvaient être que visuelles et que les sondages effectués en septembre par LE DU ont remis en cause ces analyses, notamment au niveau du système de

fondation et de la hauteur des voiles de béton ainsi que sur la méthode de mise en œuvre banché ou préfabrication....

Toujours est-il que, entreprendre une démolition en décembre-janvier comportait des risques importants compte-tenu des marées et des intempéries. C'est ce qui a amené le maire à reporter les travaux.

A noter que, comme chaque année, les services municipaux ont procédé aux petites réparations d'urgence sur les maçonneries. ARCADIS, sur notre demande, a délégué son spécialiste qui nous a rassurés sur la stabilité de l'ouvrage à la suite de ces petits travaux. Il a constaté que les maçonneries étaient atteintes par « l'ettringite » qui est une réaction chimique entre le mortier et le milieu salin provoquant un gonflement qui fait éclater les jointset bomber les murs par poussée.

En conclusion, les travaux à la Houle Causseul sont repoussés en septembre 2017 sans aucunes conséquences financières pour la Commune. Par contre, il est proposé de lancer les travaux plus légers de la jetée du Châtelet dès février 2017 ».

Le CLUP rappelle que le mois d'octobre serait plus approprié pour les travaux.

M. Duretz répond que les travaux seraient effectués en septembre avec les précautions d'usage (aménagement d'un passage sur la cale pour les usagers du port.

Le CLUP demande si un plan incliné est prévu dans le petit bassin. M.Duretz répond par la négative. Le CLUP demande si cela serait possible de le rajouter aux travaux déjà prévus.

### **3 – BILAN FINANCIER 2016.**

Présentation du bilan financier 2016 (bilans comparatifs 2015/2016).

Le CLUP demande un bilan comptable plus détaillé.

#### **Investissements :**

Pourquoi la réparation de la rambarde de la cale du Châtelet est-elle prise sur le budget du port et non sur le budget communal ?

Le CLUP souhaiterait un « lissage des travaux » – dans « Acquisition et matériel divers » - sur plusieurs années plutôt que sur une seule année.

#### **4 – TARIFS 2017.**

A l'examen actuel, la comparaison entre les recettes et les dépenses est positive. L'excédent reste en fonctionnement, si en 2017 le résultat annuel est négatif, l'excédent de l'année précédente (2016) couvrira cette perte.

Les tarifs ne seront pas augmentés en 2017. Proposition au vu du bilan 2016.

Le CLUP demande que le tarif des non-résidents soit différent de celui des résidents. Ces tarifs doivent être plus élevés.

Le CLUP propose un stationnement payant pour les remorques à bateaux.

#### **5 – SUGGESTIONS ET QUESTIONS DES USAGERS.**

- cale »Batard ». Intervention de M. Dourfer de la DDTM.
- 

#### **6 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.**

**Gestion des prames** (travaux sur les prames) : modification de l'arrière des prames (suppression du pare-battage par pose de défense de ponton à la place).

**Horaires des passeurs** – bilan 2016.

Horaires adaptés.

**Demandes du CLUP** : Le CLUP demande que la commune procède à l'enlèvement par les services techniques des annexes résiduelles non enlevées des râteliers entre le 1<sup>er</sup> et le 31 janvier comme il est prévu à l'article 16 du règlement du port.

Où en est-on dans la demande d'installation de caméra au Port de la HC ?

Est-il prévu une protection sur la cale en cas d'accostage pour transbordement ?

Peut-on revoir l'échelle d'accostage qui a été refaite lors du dernier sinistre de la cale et prévoir une échelle à encasturer ?

Peut-on fournir un équipement vestimentaire des passeurs (ciré et t-shirt avec logo) afin de les identifier ?

#### Formation des passeurs :

Comment est organisée la formation des passeurs ?

Le CLUP et le YACHT CLUB proposent de les former. Quelles sont leurs responsabilités quand ils provoquent des incidents ? Est-ce prévu dans leur contrat ? Qui est responsable pécuniairement ? Quels sont les critères de leur sélection, leur rôle et leur mission ? Leurs horaires peuvent-ils être flexibles ?

Traitement des remarques des usagers : les usagers souhaitent des réponses écrites de la commune et des réponses du gestionnaire aux appels téléphoniques reçus.

Est-ce que la policière municipale peut contrôler le stationnement à la HC ?

Nombre de mouillages réservés aux chantiers navals : souhait de disposer de 2 autres mouillages en plus.

Le CLUP demande d'officialiser leurs questions pour leurs traitements lors d'un Conseil municipal et de publier les comptes rendus des réunions sur le site de la mairie

Etabli par Mme Danielle Delage.

Adjointe au port.